



Mayotte et l'Industrie : Top départ des ateliers des Assises



Assises : Il détroussait ses victimes à coups de machette sur le crâne

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2653 - Édition du 23 Mai 2023



Talus 2 sur le relogement mauvais procès

COMMANDEZ EN LIGNE  LIVRAISON À DOMICILE OU  RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À **-20%** 

**MAYCENTRALE.COM**  
Votre nouveau site internet de pièces détachées  
**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**



# POLITIQUE : Talus 2 : « Sur le relogement, on nous fait un mauvais procès »

C'est selon un timing bien rodé par de nombreux précédents à Mayotte, mais cette fois en présence de la presse locale et nationale, que se menait la première opération de démolition d'habitat insalubre d'envergure de Wuambushu. Loin de la barre des tribunaux cette fois.

Feu vert pour les pelleteuses qui ont commencé à faire le ménage dans les cases de la montée de Talus 2 ce lundi. Toutes n'étaient en effet pas à détruire, et l'un des occupants, un propriétaire, regardait le bruyant ballet de son balcon, et recevait même la visite du préfet.

De telles opérations, Mayotte en a vu un paquet puisque environ [2.000 cases ont été détruites en deux ans](#). Cette fois, entre la date du 25 avril de lancement officiel mais non effectif de l'opération Wuambushu, [deux recours en justice](#). Ont-ils permis des avancées sociales ? C'est difficile à dire vu que les familles supplémentaires prises en charge ce week-end par la permanence



*Une opération de RHI très médiatisée*

sociale (LIEN) de la mairie, 16, auraient de toute façon attendu le dernier moment de la démolition, nous explique-t-on. En tout cas, c'est un feu vert du tribunal administratif sur le format des relogements qu'a

obtenu la préfecture, [faisant tomber de fait le recours](#) au tribunal judiciaire.

6h30, quasiment tous les acteurs sont en place, sous la houlette de la chef d'orchestre, Pysylvia Dewas, nommée le 6 février 2022 chargée de la résorption de l'habitat illégal et de la construction de logements sociaux et de villages relais-logement auprès du préfet de Mayotte. Elle entame le briefing auprès des forces de l'ordre, gendarmerie nationale et police municipale, et des acteurs privés et publics, entreprise Tetrama et EDM. Manque la SMAE annoncée pour plus tard. Et rappelle aux médias la destruction de 162 cases sur cette opération, touchant 86 familles. « Environ la moitié a accepté nos offres de relogement, c'est mieux qu'à Doujani où elles n'avaient été que 25% dans ce cas. » Les médias nationaux sont pour l'occasion de retour à Mayotte ainsi que le service de communication du ministère de l'Intérieur.

## État de dénuement

Un tiers des habitants a la nationalité



*Forte pente et terrain instable*



française, rapporte le préfet Thierry Suquet arrivé sur zone, « nous construisons avec eux et avec les étrangers en situation régulière un parcours vers le relogement sur le territoire communal, avec une garantie de rescolarisation et la prise en charge du stockage de leurs meubles. On sait qu'une partie de ceux qui habitaient ici se réinstalle ailleurs, généralement parce qu'ils ne sont pas en situation régulière, c'est pourquoi nous menons des actions de démolition en flagrance sous 48h avec les maires qui le demandent, et qui peuvent aussi nous proposer de nouveaux périmètres de démolition. »

Ce sont donc des tranches de vie qui ont commencé à partir en miettes sous l'effet des premiers coups de pelleuses qui attaquaient l'abrupte pente de Talus. Avec d'un côté la difficulté humaine de mener ce genre d'opération, de l'autre, la certitude que l'on sort des occupants de leur précarité, « le refus de relogement, c'est un faux procès qu'on nous fait. Nous mettons fin à une vie d'insalubrité de ces occupants, qui mettent leur santé en danger », soulignait Thierry Suquet. Le rapport d'insalubrité de l'ARS est la pour le valider. Et les témoignages recueillis l'attestent.



*Coupe des compteurs par EDM*

A 7h15, les gendarmes se rendent individuellement dans chaque case pour une « levée de doute », « une confirmation qu'il ne reste aucun occupant, aucun bébé, avant destruction ». Deux transports sanitaires sont prévus pour une famille vivant sur le site avec des enfants

polyhandicapés. Un témoignage d'un travailleur social est éloquent : « Lorsque nous sommes entrés dans l'habitation, ils vivaient dans un état de dénuement avancé. Peu vêtus, il n'y avait pas d'adulte à leur côté ». La famille fait partie des personnes relogées, et accompagnées par une association.



*Thierry Suquet et Assani Saindou Bamcolo expliquent les enjeux de la démolition-reconstruction*

### Un terrain instable

7h30, les premiers bruits de démolition se font entendre, et quelques minutes plus tard, la petite pelle sur chenille grignote la pente qu'elle va gravir peu à peu. Non sans risque, nous explique Cyril Lemarchand, Conducteur de travaux chez Tetrama qui a déjà procédé à une quinzaine opérations de démolition. Il nous indique avoir déployé 7 engins, 4 pelles, 2 chargeurs et une tractopelle : « Nous commençons par le bas en attendant que l'électricité soit coupée par EDM sur les hauteurs. Ensuite, les engins sur chenilles gravissent la pente, qui peut manquer de stabilité, un engin peut parfaitement glisser, c'est pourquoi nous avons mis nos meilleurs gars. » L'un d'entre eux faisait un malaise, nécessitant l'intervention du SMUR et des pompiers.



8h, la SMAE n'est toujours pas arrivée, et un tuyau percé par une pelleuse, fuit à gros jets. Spectacle navrant en période de coupure trihebdomadaire de habitants de l'île. « Apporte du fil de fer qu'on ligature la conduite d'eau ! », lance Cyril Lemarchand, stoppant la fuite.

Accompagné par un gendarme, un homme entre dans une case et en ressort avec vaisselle et jeux d'éveil pour enfants. « Qu'est ce que ça vous fait d'être obligé de quitter comme ça cette case ? », se tend un micro qui se veut empathique, « je récupère les affaires d'une occupante de cette case qui appartenait à mon père. Mais cette démolition de Talus 2, je trouve ça normal, ça va dans le sens du développement de Mayotte ». Les micros s'éloignent.

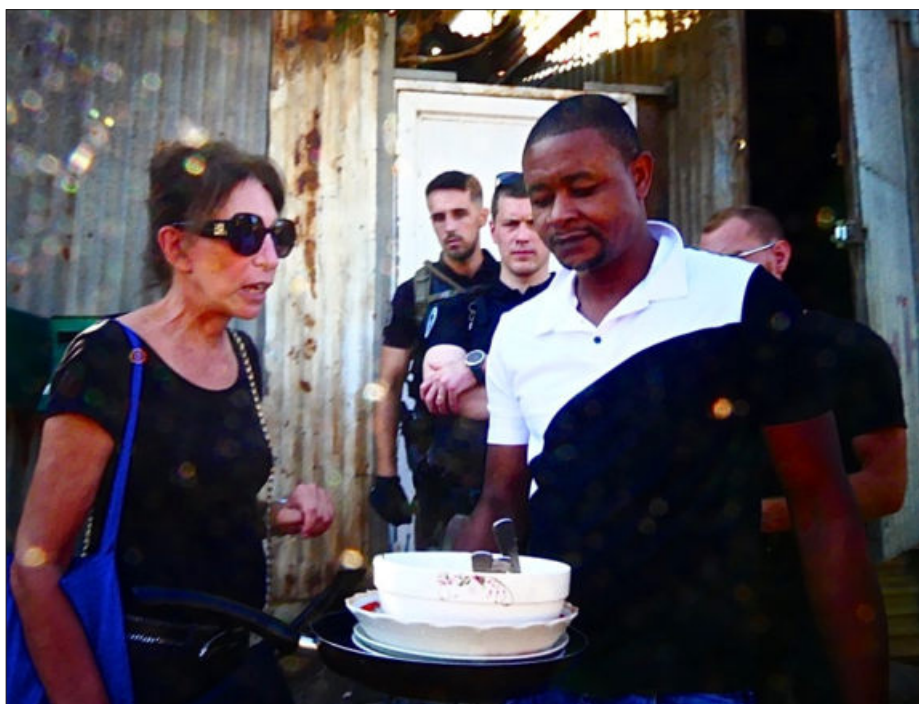
Les démolitions de barres d'immeubles insalubres en métropole d'occupants en règle recueillent rarement autant de marques de soutien ou de recours judiciaires.

### Talus 2 est mort, vive les Jujubiers

C'est sur un foncier appartenant au conseil départemental et qui devra donc être rétrocédé à la mairie que sera construit le programme « Jujubiers » de 50 logements par la SIM. « Sur une zone en aléas fort, nous sommes obligés de reconstruire sur une surface exactement équivalente », nous indique Mélanie Guilbaud, DGA Développement urbain à la mairie de Koungou. Comme pour l'opération de Résorption d'habitat insalubre de Carobole, des conventions de relogement seront signées avec les habitants.

En attendant, ces derniers sont donc momentanément relogés pour des périodes de 21 jours à 6 mois renouvelables, avec une participation d'environ 50 euros, « ils sont aidés pour cela. Beaucoup ont des droits qu'ils ne font pas valoir », nous expliquent les services sociaux de la commune.

Présent sur le site, le maire de Koungou sait que la nuit a été dure, que les caillassages ont été menés dès



*Récupération tardive des biens dans une des cases*

21 h ce dimanche soir. « Ce sont des représailles, elles ne doivent pas nous faire changer de cap. Nous sommes mobilisés dans une logique de démolir pour reconstruire. Nous avons pris du retard dans les programmes en raison des procédures judiciaires. Plusieurs programmes de construction devraient débiter d'ici la fin de l'année. » Quelques secondes avant que le maire ne remonte dans sa voiture, une trentaine de gamins alentours hurlent des menaces, « on te retrouveras, on sait où tu habites », sans personne pour contrer des paroles certainement reprises de bouches adultes.

Quelques minutes auparavant, le préfet rappelait que 7 autres arrêtés de déconstruction d'habitat insalubre avaient été publiés au registre des actes. Quatre concernent Dzaoudzi Labattoir (deux aux Badamiers, deux à Mbouyoujou), deux à Koungou, (Talus 2 et Barakani), un à Longoni (déjà opéré) et un à Bandrelé Hamourou. Pas de dates livrées par Thierry Suquet qui évoquait une nécessaire « agilité opérationnelle ». Et pas seulement parce que des caillassages sont systématiquement menés sur les zones démolies, mais en raison de dépôt de recours comme actuellement à Barakani, lieu où doit être érigée une station d'épuration. Aux 8 opérations de ce prévisionnel, 8 autres vont se

rajouter, « nous allons ainsi atteindre les 1.000 cases insalubres », un quota fixé par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin.

Avec la relance de l'opération de démolition Talus 2 et la reprise des reconduites à la frontière, par voie maritime et « 25 par voie aérienne », ainsi que le glissait le préfet, et « 230 interpellations en un mois », le train-train de lutte contre l'immigration clandestine reprend à Mayotte, encore très éloigné de la vitesse que voulait imprimer Wuambushu.

**Anne Perzo-Lafond**

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-  
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.N. : 2416-9714

-  
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
Contact commercial :  
06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)



**Appel à Candidatures  
Conseil Intercommunal des Jeunes sur la  
Transition Ecologique**

**Tu as entre 10 et 16 ans**

**Et**

**tu habites en Petite Terre**

**Deviens un citoyen engagé  
et participe au  
développement durable  
de ton territoire !**

Le dossier de candidature est disponible à la Communauté de communes de Petite et sur  
demande : [mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr](mailto:mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr)

A remettre au plus tard le 5 juin 2023.

**CCPT**



# ÉCONOMIE : Mayotte et l'Industrie : Top départ des ateliers des Assises

C'est à heure matinale qu'étaient conviés les acteurs institutionnels, économiques mais aussi les industriels, en ce lundi, au coeur même de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCIM), pour ce premier volet dédié aux ateliers des Assises de l'Industrie 2023.

C'est à la conjointe initiative, CCI et Conseil départemental (CD) de Mayotte\*, que s'amorce, moins de 10 jours après le colloque lié à la [nouvelle édition SRDEII 2023-2028](#), cette semaine ayant pour introductive thématique la question suivante : **Comment construire le secteur industriel à Mayotte face au développement endogène et aux crises majeures mondiales ?**

Tout un programme ! Un programme avant tout de témoignages et d'échanges permettant ainsi de voir le chemin déjà parcouru depuis le précédent et premier grand chantier relatif à ces mêmes Assises de 2012, qui avaient eu lieu au Port de Longoni. L'occasion également d'actualiser certains axes déjà entrepris et d'en prioriser de nouveaux comme le soulignent respectivement en discours d'ouverture **Bibi Chanfi**, vice-présidente du CD et **Mohamed Ali Hamid**, président de la CCI



*Pour le président de la CCI, il est important qu'il soit entrepris un vrai travail de valorisation des BioRessources, des ressources marines, de la valorisation et collecte des déchets, de l'économie circulaire ou encore de la transition énergétique (la liste est longue selon ses dires...)*

## Petite retrospective

La vision du monde de l'Industrie à Mayotte, plus de 10 ans arriérée, se voulait notamment portée sur 4 préconisations majeures relatives à :

- L'inter-régionalisation et le renforcement des échanges en ce sens, majoritairement lié aux actions de l'Union des chambres économiques de l'océan Indien (ex UC-COI devenu **Cap Business océan Indien**);
- L'accompagnement des entreprises mahoraises sur le marché de l'export par partenariat avec l'établissement public industriel et commercial **UbiFrance**;

- La mise en place d'une politique d'accompagnement et de structuration concrète des filières de l'Industrie sur notre territoire;
- L'accompagnement des entreprises industrielles dans la RUPéisation du territoire.

Des préconisations qui ont donc donné poids à la création [des Technopole et Multilab](#) de Dembéné mais aussi donné lieu à un positionnement régional beaucoup plus valorisé sachant l'estapillage ultra-périphérique européen (RUP). Un positionnement qui verra notamment l'accueil du **14ème**

et prochain **Forum économique de l'océan Indien** (Feoi) en notre territoire; une ouverture régionale et internationale aussi au moyen du dispositif **Team France Export** et des acteurs institutionnels tels que l'**Adim**, la Préfecture ou encore le Conseil départemental.

## Les nouveaux objectifs

Dans cette volonté Gouvernementale de ré-industrialiser le territoire français et dans cette approche locale de rester uni face aux divers défis, notamment démographiques, qui touchent notre département, tout



en travaillant dans une approche d'anticipation à moyen-long terme, certains nouveaux axes se détachent d'ores et déjà aux yeux de la CCI :

- Permettre aux acteurs du monde économique industriel de se rencontrer et d'échanger leurs visions et aspirations;
- Créer une stratégie commune d'industrialisation propre à la singularité du territoire;
- Mettre en valeur le savoir industriel du territoire;
- Inventorier et transformer les richesses naturelles locales en vue de créer de l'emploi;
- Valoriser et réutiliser les déchets et les transformer en nouvelle matière première;
- Mettre en place une politique de sécurisation des énergies et de la matière première.

Malgré les difficultés budgétaires connues, le discours de la vice-présidente du CD, est clair : « J'ai souhaité que le développement économique de Mayotte soit au cœur du



*Introduction globale du tissu économique actuel de notre territoire par Nassay Ibrahima, directeur de Pôle CCI, développement économique et international*

projet de notre mandature (...) Créer des richesses, créer des emplois, innover, faire rayonner Mayotte par la vitalité de nos entreprises c'est essentiel ». Une approche essentielle aussi renforcée

par l'efficacité de partenariats forts intra-départementaux pour aller rechercher les ressources nécessaires mais également décrocher de nombreux appels à projets étatiques cohérents avec le secteur régional qui seront lancés d'ici les prochains mois aux dires des instances concernées.



*La consultante et ingénieure en procédés écotechnologies et procédés propres, Zahara Mmadi, a pu faire une présentation de son projet de transformation de biodéchets en énergie renouvelable mais surtout exposer les divers freins et problématiques rencontrés sur notre territoire depuis l'introduction de ce même projet en 2020. Des freins liés aux complexités administratives, financières mais aussi au manque de compétences et de connaissances techniques des interlocuteurs rencontrés via les diverses instances locales.*

### Programme des réjouissances

Tout au long de cette semaine, au moyen de sous questions relatives aux thématiques qui seront abordées à travers 7 ateliers, les participants sont invités à partager leur réflexion quant aux difficultés, aux challenges, aux points à améliorer, à développer ou encore à créer en lien avec le secteur économique visé. Pour animer la densité de ce programme qui n'est pas des moindres, Raissa Andhum, responsable Territoire industrie au sein de la CCI Mayotte.

Cette première journée se voulant dans une dynamique de constat et de mise en place, la courte matinée s'est portée sur « les facteurs de blocage à la création de projets innovants ». Un atelier 1 donc, pour lequel il a été introduit 3 questions à développer :

- Quelles sont les difficultés rencontrées par les porteurs de projets ?
- Quels pourraient être les

dispositifs performants à mettre en place ?

- Comment mieux rapprocher les structures d'appui aux porteurs de projets ?

L'atelier de l'après-midi était des plus attendus sachant sa thématique orientée sur « **la gestion foncière et la mise en place des zones aménagées** ». Une thématique pour laquelle 4 questions se sont dessinées :

- Quels sont les freins rencontrés par les entreprises dans le cadre du foncier économique ?
- Quels sont les éléments tangibles à prendre en considération pour l'aménagement des zones d'activité ?
- Quelles spécialisations économiques des territoires ? Quelle zone, pour quel secteur d'activité ?
- Comment mieux gérer le foncier aménagé ?

C'est donc à l'issue de ces 5 jours intensifs d'échanges et de concertation sur **l'optimisation de la ressource en eau et en énergie dans les industries**, **l'attractivité**, **la labellisation**, **la compétitivité** ou encore **la formation** (pour ne citer que cela de manière succincte),



*Les questions soulèvent des débats pertinents*



*Programmation des ateliers tout au long de cette semaine*

que sera synthétisé et rédigé un document livrable qui servira notamment de support principal pour les **prochaines et officielles Assises**, second volet, qui auront lieu **les 4 et 5 octobre 2023**.

*\*Une enveloppe de 50 000 euros, en provenance du Conseil Départemental, a été allouée à la CCI pour l'organisation de cette semaine d'ateliers des Assises de l'Industrie 2023.*



Suivez le JDM sur internet



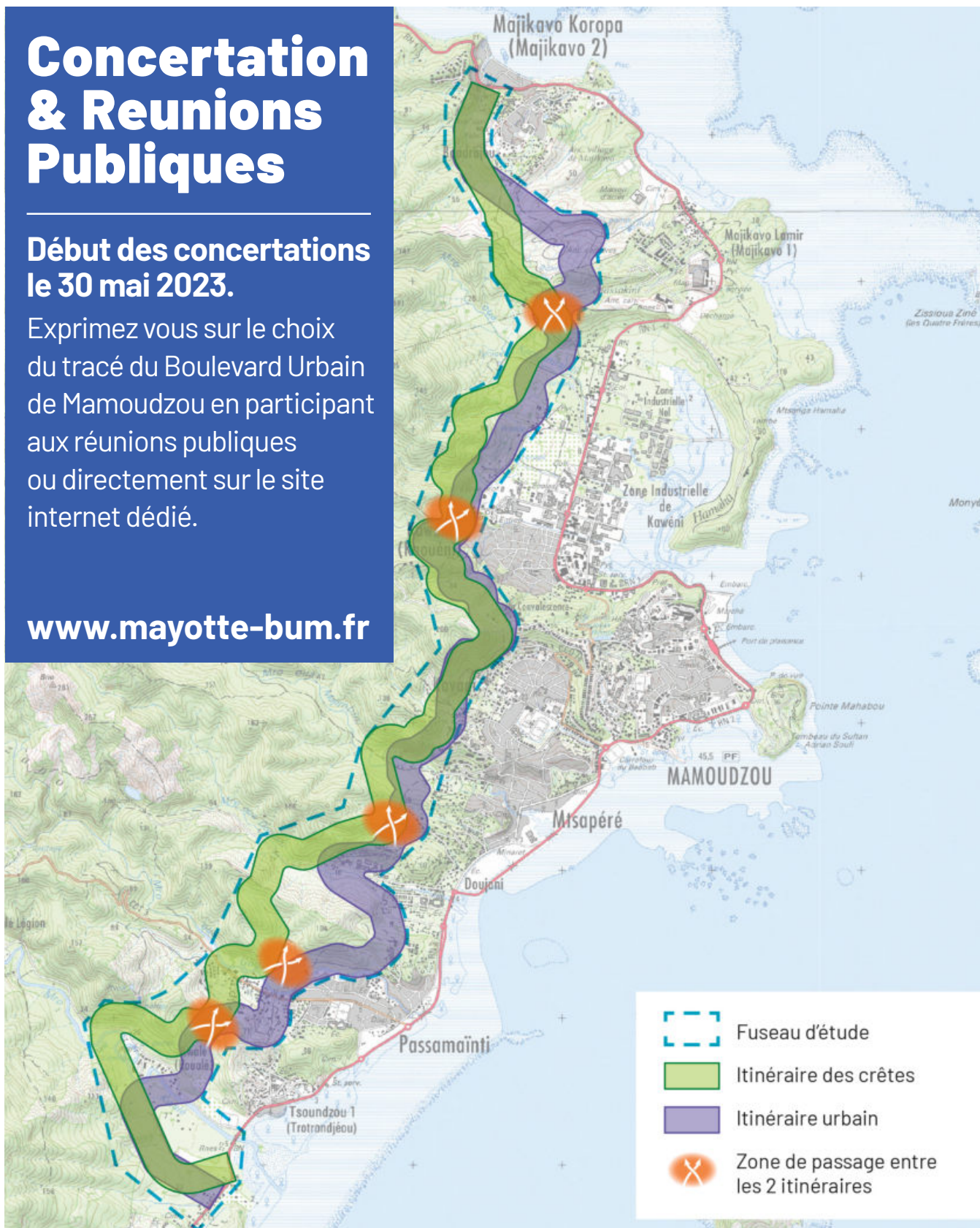


# Concertation & Reunions Publiques

Début des concertations le 30 mai 2023.

Exprimez vous sur le choix du tracé du Boulevard Urbain de Mamoudzou en participant aux réunions publiques ou directement sur le site internet dédié.

[www.mayotte-bum.fr](http://www.mayotte-bum.fr)





# JUSTICE : Assises : Il détroussait ses victimes à coups de machette sur le crâne

Pour le dernier procès des assises du mois de mai, un homme d'une vingtaine d'années comparait jusqu'à aujourd'hui devant le tribunal pour récidive de vol avec arme. Les faits commis se sont déroulés fin août et début septembre 2020 à Koungou dans deux affaires distinctes. Il encourt une peine de prison à deux chiffres...

L'homme d'une vingtaine d'année est un récidiviste et avait déjà été condamné devant le tribunal correctionnel pour des faits de vol avec violence commis en septembre 2017. Ce sont ces multiples récidives qui le conduisent aujourd'hui devant la cour d'assises.

## Des coups de machette dans la tête de ses victimes

Il est notamment reproché à cet homme d'avoir agressé avec un de ses comparses un professeur un dimanche après-midi alors que ce dernier était en train de faire une balade. Non content de l'agresser verbalement afin qu'il lui donne son téléphone portable, l'individu continue d'être violent envers sa victime et lui assène des coups de machette à la tête. L'enseignant a ainsi reçu un coup occasionnant une plaie d'une dizaine de centimètres de long et quelques centimètres de profondeur. Il a également reçu plusieurs coups de couteaux à la main. Il ne doit, selon lui, sa vie qu'à des passants qui se trouvaient près de là et qui ont entendu ses appels à l'aide.

La présidente du tribunal, Nathalie Brun, fait venir l'accusé à la barre et lui demande quelle est sa position sur les faits reprochés. « Il n'y a pas de preuve, pas d'emprunte. Je conteste les faits qu'on me reproche. Ce n'est pas moi qui ai fait ça ». Puis comme à l'accoutumé, c'est au directeur de l'enquête de l'époque de venir témoigner à la barre. Sauf qu'à la



*L'avocat général Albert Cantinol*

grande stupeur de l'auditoire, le directeur d'enquête ne se rappelait quasi rien de cette affaire. « Je suis arrivé le 20 août 2020 et j'ai repris une partie de l'enquête, explique-t-il. – Comment se fait-il alors que vous ne vous rappelez pas ? Interroge la présidente. – J'ai juste fait le dépôt de plainte et je n'étais pas tout seul. Je n'ai pas fait d'enquête. – Pourtant c'est bien votre signature et votre nom qui figurent sur les procès verbaux. – J'ai signé mais ce n'est pas moi qui ai enquêté. J'ai acté ».

L'avocat général, Albert Cantinol et la présidente du tribunal sont à la fois stupéfaits et en colère. « Vous êtes convoqué devant une cour d'assises pour témoigner et vous ne demandez même pas à consulter les archives alors que vous ne vous rappelez pas de l'affaire ? Vous devez être capable de reprendre un dossier et d'exécuter une commission rogatoire ! », s'agace l'avocat général.

Quant à la présidente, elle demandait à la greffière que soit inscrit au procès verbal que « Le directeur d'enquête a déclaré à la barre qu'il était le

signataire des PV d'investigation alors qu'il n'a procédé à aucune investigation telles que décrites dans les PV ». Le directeur d'enquête n'a pu apporter son concours et n'a ainsi rien déclaré devant la cour.

## Des victimes encore très choquées et traumatisées

L'individu est jugé pour deux affaires distinctes même si elles sont rapprochées dans le temps et dans l'espace. C'est au tour de la première victime de témoigner en visioconférence. Encore marqué par les faits, ce monsieur décrit la scène et se voyait déjà six pieds sous terre. « Alors que je me baladais, j'ai vu deux individus venir vers moi dont un me menaçant avec une machette. J'ai donné mon téléphone pour éviter d'être poignardé. Ça n'a pas suffi, j'ai tendu mes mains pour me protéger. Quand j'étais à terre, il n'a pas arrêté de pointer son couteau vers moi et il m'a dit : « Maintenant on va te marquer », et il m'a donné un coup de machette dans le crâne. Dans son regard j'ai vu quelqu'un de très déterminé, ce n'était pas la peine de

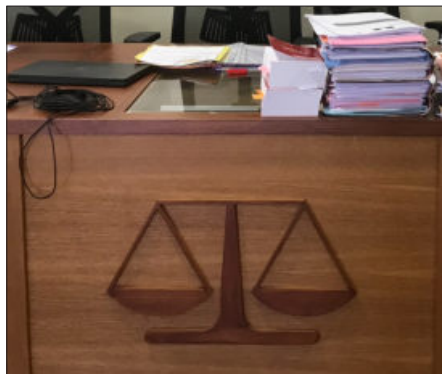


discuter. Il avait déjà mon téléphone et après il m'a donné des coups. Je pensais que j'allais y rester, que j'allais finir là. – Comment allez-vous maintenant ? Demande la présidente. – Il m'arrive d'y repenser notamment quand j'ai des douleurs au niveau des doigts. Je ne sais pas pourquoi il a été si violent. J'espère que ce procès va me permettre de tourner la page symboliquement ».

Le père de l'accusé était également convoqué devant le tribunal pour parler de son fils et des affaires volées qu'il a retrouvés chez lui et qu'il est allé ramener à la gendarmerie. Fait assez rare, au moment où le père de l'accusé raconte sa version, son fils alors sur le banc derrière, entouré de deux gendarmes, commence à prendre la parole à voix haute et à menacer son propre père. « Une fois que je sortirai, vous allez voir », aurait-il dit. Face à ces perturbations la présidente ordonne que l'on évacue l'accusé.

C'est au tour de la deuxième victime de témoigner, elle aussi en visioconférence depuis Bordeaux. Très traumatisée et très choquée c'est parfois avec difficulté qu'elle s'exprime. Comme la première

victime, elle aussi était professeure. « Je sortais de cours pour aller chez moi et j'ai vu un individu qui s'approchait. Je croyais que c'était un élève qui venait vers moi pour me dire bonjour. Il a sorti un couteau ou une machette de son t-shirt et m'a donné un coup à la tempe. J'ai commencé à vomir du sang. Après coup on m'a dit qu'il avait pris mon sac et mon ordinateur. Mais sur l'instant je pense que c'était pour me tuer et non pas pour mon sac », déclare-telle Cette seconde victime revient de très loin. Elle a subi plusieurs opérations à la fois esthétiques et neuronales nécessitant des greffes de muscles et de tissus. « On a prélevé un muscle dans mon dos



*La balance, symbole d'équilibre et de mesure et ce vers quoi tend la justice*

pour protéger la boîte crânienne et maintenir la prothèse », indique-t-elle. Selon les médecins qui l'ont soignée, elle serait passée pas loin de la mort. Trois ans après les faits elle continue toujours un suivi psychologique ainsi que de la rééducation.

L'accusé est de nouveau appelé à la barre et la présidente lui demande par rapport aux témoignages des deux victimes ce qu'il en pense. Ce dernier essaie alors de noyer le poisson en faisant référence à d'autres affaires pour lesquelles il est mis en cause et se contredit dans ses déclarations. « Cette dame, elle m'accuse de choses fausses. C'est quelqu'un d'autre qui a fait ça. Quant au monsieur je ne me souviens pas de lui. Je ne l'ai jamais vu. On m'accuse pour rien », maintient l'accusé. – C'est pourtant chez vous, chez votre père, que ce dernier a trouvé des affaires appartenant aux victimes », rétorque la présidente. L'accusé a continué de nier.

Reste à savoir maintenant si les cinq jurés vont croire à son innocence, ou aux multiples « coïncidences » qui le mettent en cause. Ils devraient rendre leur délibéré en fin de journée.

**B.J.**

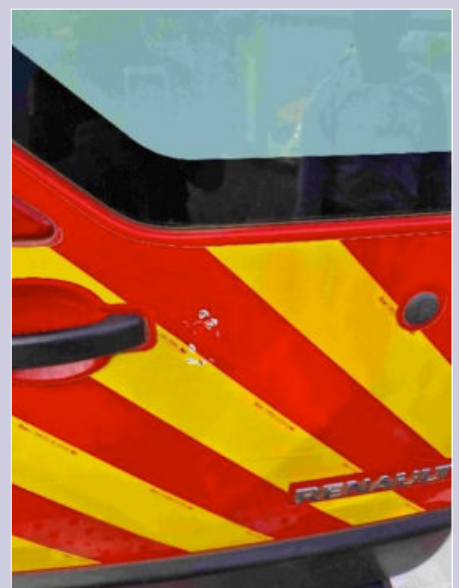
## Emeutiers de Kawéni : 5 interpellations

Jeudi dernier une bande jeunes particulièrement violent a sévi à Kawéni, menaçant des policiers à Convalence et caillassant la pharmacie des Ylangs, le siège de SFR et la caserne de pompiers. Ces derniers expliquaient d'ailleurs par la voix de leur commandant, [se concentrer désormais sur l'urgence](#). Des vitres de la caserne et des véhicules de secours, garés dans la cour, ont été brisées. Des vitrines des deux commerces étaient également endommagées.

Les émeutiers avaient également placé trois barrages enflammés sur la RN1 afin d'entraver la circulation, d'attaquer les usagers de la route, et freiner l'intervention des forces de l'ordre.

Ils étaient encagoulés et grimés. Si dans un premier temps, les policiers de la DTPN les ont repoussés à l'intérieur du village pour rétablir la circulation sur l'axe Nord-Mamoudzou, l'enquête judiciaire a permis dès vendredi d'identifier et d'interpeller cinq jeunes hommes formellement reconnus comme ayant participé à ces faits.

Ils ont permis d'interpeller les auteurs de jets de projectiles sur le magasin SFR, la pharmacie des Ylangs et la Caserne des pompiers, « dont le meneur de ce groupe », rapporte la police nationale.



*Des véhicules du SDIS avaient été caillassés (Photo: SDIS 976)*



# SOCIÉTÉ : Talus 2 : Une cinquantaine de familles relogées par la permanence sociale

Durant le week-end et ce lundi, trois permanences sociales ont été réactives à la mairie de Koungou pour les délogés de Talus 2. Un sas vers une meilleure insertion sociale.

Sitôt l'annonce de la validation de l'opération de démolition de Talus 2 connue, les permanences sociales ont été relancées à la mairie annexe de Koungou. Il s'agit de fournir une proposition de logement aux derniers occupants en situation régulière qui ne se seraient pas manifestés. Jusque là, quarante familles avaient été relogées, dont 16 se sont manifestées ce week-end.

Et ce lundi matin, les représentants des ménages viennent encore un à un. En milieu de matinée, 20 personnes, soit 6 familles supplémentaires, avaient été vues. La permanence est tenue par la DEETS, la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Comme Ibrahim\* qui nous explique pourquoi il n'est pas venu avant : «Durant ces 4 semaines, on ne savait pas si notre case allait être détruite ou pas. Et comme j'étais en formation, je ne pouvais pas me déplacer pour trouver un nouveau logement. » Ou Hadidja\*, pour laquelle son voisin nous traduit la démarche :



*A Hamachaka, du linge sèche au soleil, preuve qu'une partie des habitants a intégré les logements*

« Je voulais trouver une maison moi-même pour moi et mes enfants. Mais quand j'ai voulu déménager mes affaires, la propriétaire a refusé, donc je viens trouver une solution à la mairie. »

Plusieurs offres de logement sont dans la besace des travailleurs sociaux, nous explique Pylvia Dewas, chargée pour la préfecture de la résorption de l'habitat

illégal et de la construction de logements sociaux : « Ce sont les associations qui gèrent leur propre village relais. Nous avons Mlézi Maore à Hamachaka, proche de Talus 2, Solia au Talus 2 en lien avec le CCAS de la ville, Coallia pour le village relais de Tsoundzou, et l'ACFAV Logement. Les familles viennent, et des propositions de mise à l'abri leur sont faites. On effectue une évaluation de la famille et nous leur expliquons les modalités de prise en charge. »

Un « reste à charge » est en effet défini en concertation avec les familles en rétribution du logement, en moyenne de 50 euros, tout en poursuivant l'objectif de leur insertion pour que la recherche d'un travail puisse les rendre éligible à l'intégration des logements SIM. Un hébergement d'insertion en attendant donc, qui s'accompagne pour Hamachaka d'un accompagnement à l'éducation des enfants, notamment l'aide aux devoirs. « Une des familles de Talus 2 va déjà partir en logement SIM car elle est éligible ».

A.P-L.

\*Prénom modifié



*Les familles se succédaient à la permanence sociale ce lundi*

# ÉCONOMIE : Jeunesse mahoraise, crois en tes idées !

C'est en cette amorce de semaine, au sein de la très symbolique Maison de l'Entreprise de Mamoudzou, qu'était lancée cette 5ème édition de la Journée pour Entreprendre qui aura lieu le mercredi 31 mai prochain en la commune de Bouyouni, territoire du Grand-Nord.

S'il est bien une réalité qu'il faut admettre en nos contrées métropolitaines ET insulaires franco-françaises, c'est que l'esprit entrepreneurial n'est pas quelque chose auquel notre jeunesse est sensibilisée durant son cursus scolaire classique. Un cursus parfois complexe où le décrochage en est aussi une conséquence mais qui ne détermine en rien le devenir tracé de l'intéressé(e) et encore moins dans une forme de fatalité. Encore faut-il avoir conscience de cela en étant soutenu, accompagné voire même aiguillé, surtout si les idées d'autonomie et de projets sont au rendez-vous. Qui mieux que cette massive jeunesse — diplômée ou non d'ailleurs — qui caractérise notre territoire, pour donner impulsion et vision moderne à ce que pourrait incarner le Mayotte de demain ? Un territoire dont le tissu économique se veut porté, depuis bien trop d'an-



*À vos agenda : 5ème édition de la Journée pour entreprendre qui aura lieu à Bouyouni le 31 mai prochain*

nées, en une dominance d'un marché public qui commence lui aussi à suffoquer au regard, chaque année, du nombre toujours plus important de personnes en âge de travailler. C'est un fait, face à l'important taux de chômage et au secteur privé à peine émergent\* (essuyant lui même la succession de crises) il faut créer ! De l'emploi, certes, mais aussi des richesses en exploitant notamment ses idées, y croire et foncer car charité bien ordonnée commence par

soi-même... Mais par où commencer justement ?

## Faciliter les diverses prises d'information

C'est dans cette dynamique, initiée par la **Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte (CCIM)**, à la demande du Gouvernement et du Conseil Départemental (en sortie de concertation post-crise Covid), qu'a été créée il y a près de 2 ans, la **Journée pour Entreprendre**.

Une dynamique qui se veut facilitatrice et cohérente, offrant ainsi aux potentiels futurs entrepreneurs, la possibilité de trouver en un même lieu, les différents acteurs, structures et institutions administrativo-économiques relatifs à tout ce labyrinthe qui peut apparaître parfois décourageant si les bons outils informatiques ne nous sont pas offerts dès le départ. Et pour qu'un projet soit viable, je vous rassure, pas besoin qu'il soit pharaonique ! Et c'est bien cet aspect qu'à également tenu à souligner **Mohamed Ali Hamid, président de la CCI Mayotte** : « Le secteur privé sur notre territoire est encore au stade embryonnaire. Chaque



*La jeunesse mahoraise est indéniablement un moteur pour faire évoluer ce territoire (Illustration/DR)*



jour, Mayotte se crée aussi par des petites structures et il est important de prendre conscience que chaque jeune peut contribuer au développement de notre territoire (...) Il faut que nous aidions la jeunesse à enlever cette peur d'entreprendre. Nous sommes les accompagnateurs mais vous êtes les acteurs ». Des acteurs, jeunes et moins jeunes, qui représentent 90% des micro-entrepreneurs sur la globalité des entreprises répertoriées sur notre territoire. Avec **1 802 créations d'entreprises en 2021**, Mayotte est encore bien en deçà de ses capacités au regard de l'immense potentiel économique, encore non exploité, que cette île offre à ses habitants et ce, quelle qu'en soit l'intercommunalité concernée.



*Présentation, à la Presse, ce lundi, du lancement officiel de cette prochaine édition de la journée pour entreprendre*



*Pour M. Anfani (à g.), les aspirations du Grand-Nord sont très claires, il est désormais indispensable d'y apporter un dynamisme économique au moyen de cette jeunesse. Les secteurs du portuaire et du tourisme ayant leur carte à jouer.*

### À chaque territoire sa richesse

Après une [précédente édition en Petite-terre](#), c'est donc la toute jeune **Communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte (Cagnm)** qui est mise sous les feux de la rampe et qui se voit accueillir, en son fief de Bouyouuni, ces nouvelles festivités propres à l'entrepreneuriat dans sa globalité. Une globalité qui inclut également **l'ensemble des 5 communautés d'agglomérations** afin d'appuyer cette pleine attractivité diversifiée en notre territoire.

Des atouts et aspirations qui ne seront pas les mêmes d'un endroit de notre île à un autre et c'est bien dans cette intelligente mutualisation de moyens que les interco concernées se présentent aussi en un même lieu. Le jeune potentiel porteur de projet qui souhaiterait développer son activité dans le domaine de l'Aquaculture par exemple, n'aura pas les mêmes vision et attentes géographiques que celui qui se dirige vers de l'Agriculture, et encore moins celui qui se porte sur une voie numérique etc. Nombreuses sont les potentialités nous l'avons dit et immenses sont les richesses propres à la singularité de chaque territoire qui compose notre département. Des territoires bien décidés à éclore tout en soutenant les locales forces vives et cérébrales



qui auraient matière à s'installer chez eux : « Dans nos autonomisation et souhait d'épanouissement économique, nous avons pleinement conscience que la jeunesse est notre première ressource » indique **Mu'uminat Swalihat Cheick-Ahmed**, 6ème vice présidente de la **CCSud**, avant de poursuivre : « Nous sommes peut-être le département le plus pauvre de France mais il faut avoir conscience que nous sommes tellement riches de notre diversité. Toutes les opportunités sont à saisir et notre rôle est d'être à l'écoute de cette jeunesse, de la guider, de la porter et de l'aider à sauter le pas ».

Un pas plus ou moins grand mais toujours nourri d'une confiance envers cette population active en devenir que l'institution du Grand Nord souhaite rappeler : « Il est important que ces jeunes ne se sentent pas seuls. Ils ont le droit d'être rêveurs ou même visionnaires et prévoir les métiers du Futur. Nous sommes prêts à les accueillir » précise **Maanrouf Anfani**, **DGA Développement économique et touristique Cagnm**.

Face à ce « Grand mal », comme l'appelle le président de la CCI, qu'est le taux de chômage sur notre île (+35%), il est plus que nécessaire que cette jeunesse soit partie prenante dans la construction de son chemin de vie mais aussi dans l'élaboration de ce pérenne schéma économique qu'elle se doit d'incarner avec ambition, refermant ainsi la page de cette priorisation quasi dogmatique d'un emploi public qui n'a plus lieu d'être. Un temps révolu qui n'a pas à avoir peur d'affronter les divers enjeux et défis qui se présentent, accompagnés aussi d'un immense vivier de possibilités tournées vers notre marché local, national mais également international, de par notre situation géographique. Nombreux sont les secteurs porteurs ou en devenir, il suffit juste d'y croire.

Alors quel que soit le degré d'avancement de vos inspirations ou idée(s), **rendez-vous le mercredi 31 mai prochain à Bouyouni** où vous trouverez, à coup sûr, les interlocuteurs qu'il vous faut pour

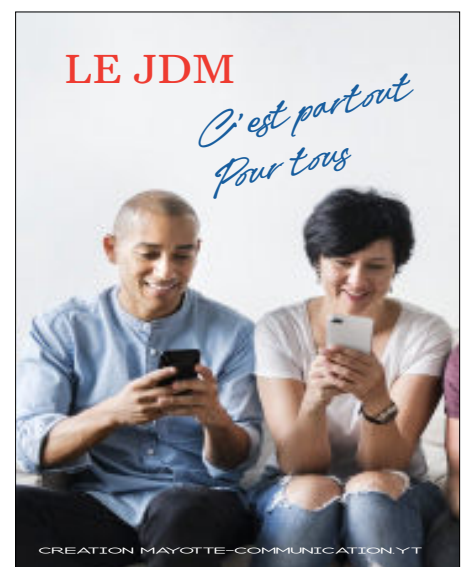


*Pour M.S. Cheick-Ahmed, le territoire du Sud a bien entendu un grand potentiel pour la jeunesse qui souhaite s'investir dans la biodiversité et l'éco-tourisme mais bien d'autres options demeurent à explorer et exploiter*

vous accompagner dans cette belle aventure entrepreneuriale qui est avant tout la votre. Ainsi l'écrivait Nelson Mandela : « Une vision qui ne s'accompagne pas d'actions n'est qu'un rêve. Une action qui ne découle pas d'une vision c'est du temps perdu. Une vision suivie d'action peut changer le monde ». Jeunesse mahoraise, à toi d'entrer en action...

**MLG**

\* Selon les derniers chiffres 2021 de l'Insee, seuls 11% des jeunes en âge de travailler accèdent à un emploi en entreprise.





# ÉCONOMIE : Madagascar-Mayotte : une main tendue par delà les airs et les mers

En juin 2022 le conseil départemental de Mayotte signait des conventions de coopération avec 11 régions de Madagascar. Mais elles peinent à se concrétiser, faute de liaisons maritimes et aériennes régulières, selon le conseil départemental dont le président a rencontré et interpellé à ce sujet les autorités malgaches.

Ben Issa Ousseni, président du Conseil départemental et Zouhourya Mouayad Ben, vice-présidente en charge de la culture, jeunesse et sports, se sont donc rendus à Madagascar, du 10 au 13 mai, pour rencontrer les autorités malgaches.

Il a notamment été demandé au ministre malgache des transports et de la météorologie, Dr Valérie Ramonjavelo, le rétablissement

par Madagascar Airlines (ex-Air Madagascar) de la liaison aérienne directe entre Dzaoudzi et Tananarive, "pour permettre le fret aérien et l'acheminement de passagers", mais réflexion a également été menée pour une création concertée "d'une compagnie maritime régionale assurant la liaison de Mayotte avec la Grande île", indique le CD dans un communiqué. Qui semble donc définitivement tourner le dos au projet de Zena Airlines porté par les frères Novou.

Après les airs, la mer, et c'est encore de concert que le CD mahorais et les autorités malgaches ont apporté leur soutien à un projet de compagnie maritime porté par un consortium de 3 entreprises : Nahabe une société mahoraise de commerce de gros créée

l'année dernière, Madintex une société malgache et Madjikha Fils Seymour, des Comores. "Ce consortium projette de créer une compagnie maritime mahoraise ouvrant une route maritime régionale Madagascar - Mayotte", annonce le conseil départemental.

Est visé l'achat d'un navire de "petite taille", d'une capacité d'emport de 21 containers de 20 pieds, "une taille adaptée au port de Majunga", pouvant relier Madagascar à Mayotte en 24 heures. De nombreux projets de création de compagnie maritime ont été annoncés et aussitôt enterrés, ces dernières années, mais jamais portée par les élus, "La première rotation pourrait intervenir avant la fin de l'année 2023", annoncent-ils. Et assurent qu'une demande de financement Interreg 14 - 20 est en cours d'instruction à la Préfecture



*Des partenariats aérien et maritime pour renforcer les liens économiques et sportifs*

de Mayotte (Sgar). Le président du Conseil départemental indique apporter son soutien financier à ce projet stratégique, "dès lors qu'un avis favorable serait donné à la demande de fonds européens".

Concernant les Jeux des îles 2023, le Ministre de la Jeunesse et des Sports de Madagascar a confirmé à la délégation mahoraise l'organisation des jeux du 25 août au 3 septembre. Mais il n'y aura pas de village des jeux. Les délégations seront hébergées dans 54 hôtels.

Le Président Ben Issa Ousseni et la Vice-présidente Zouhourya Mouayad Ben ont pu rencontrer le comité d'organisation des jeux installé au stade Barea à Tananarive. Les échanges ont porté sur l'accueil des athlètes, des accompagnateurs, des élus et des supporters mahorais. Le sujet de la compagnie aérienne et de vols directs pour les athlètes mahorais a été abordé.

Les autorités malgaches par la voix du ministre de la jeunesse et des sports M. Haja André Resampa, ont répondu favorablement à la demande des élus mahorais d'intégrer deux techniciens de Mayotte en immersion dans le comité d'organisation des JIOI 2023. "Cela permettra aux Mahorais de tirer profit de l'expertise malgache dans l'organisation d'un événement de cette ampleur dans la perspective de l'organisation des JIOI 2027."

Le soutien de la candidature de Mayotte à l'organisation des JIOI 2027



*Prendre des notes en matière d'organisation de cet évènement sportif régional*

par Madagascar est également sollicité par la délégation mahoraise.

L'ambition de mettre sur pieds des Jeux du Canal du Mozambique qui regrouperait des pays du Canal de Mozambique (Mayotte, Madagascar, Mozambique, Tanzanie, etc.), a été émise, "un espace permettant à la jeunesse de se rencontrer et de partager des valeurs. Ainsi des manifestations culturelles seront également intégrées dans le programme de l'évènement." Des réunions techniques doivent se tenir à ce sujet "dans les prochaines semaines".

Enfin, cette mission des élus de Mayotte coïncidait avec la tenue de

la foire internationale de Madagascar (FIM). Le Président Ben Issa Ousseni et la vice-présidente Zouhourya Mouayad Ben ont tenu à se rendre au stand de l'Agence d'attractivité et d'innovation de Mayotte (ADIM) afin de rencontrer et encourager les opérateurs économiques mahorais.

La mission s'est clôturée par un déplacement dans la région Itasy, une des 11 ayant signé une convention de coopération avec Mayotte, avec visite d'exploitations agricoles au menu, en compagnie du gouverneur de la région M. Mahery Zo et le Directeur Général en charge des Projets Présidentiels, Augustin Andriamananoro.



**ANNONCES LEGALES**

**DEMANDE DE PUBLICATION**





# ANNONCES LÉGALES



**Ville de Mamoudzou (976)**

**Rue du Commerce BP 01**

**97600 Mamoudzou**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE TRAVAUX**

## Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000883700011 Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

## Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non  
Nom du contact : RAMA Noussra - Mail : [r.noussra@mamoudzou.yt](mailto:r.noussra@mamoudzou.yt)

## Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Renvoie au Règlement de la Consultation.

Capacité économique et financière : Renvoie au Règlement de la Consultation. Capacités techniques et professionnelles : Renvoie au Règlement de la Consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 23 juin 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non Possibilité d'attribution sans négociation : oui L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères Pondération

1-Prix des prestations 50.0 % 2-Valeur technique 30.0 %  
3-Délai d'exécution 20.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat,

l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'extension de l'éclairage public dans les villages de la commune de Mamoudzou.  
Classification CPV : 09310000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux d'extension de l'éclairage public dans les villages de la commune de Mamoudzou.

- L'ensemble des projets ont été définis en alimentation aérienne avec des modules de télégestion dans les armoires et à chaque point lumineux.

- Les niveaux d'éclairage respecteront les prescriptions de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

- Apporter un sentiment de sécurité aux administrés habitants dans les zones plus ou moins éloignées,

Lieu principal d'exécution : Mamoudzou

Durée du marché (en mois) : 6

Valeur estimée hors TVA : 1333300 euros La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non Marché alloti : oui

## Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

lot 1 village de Kaweni Classification CPV : 34993000

Valeur estimée du lot hors TVA : 107500 euros Lieu d'exécution du lot : kaweni

LOT :

lot 2 village de Cavani Classification CPV : 34993000

Valeur estimée du lot hors TVA : 150800 euros Lieu d'exécution du lot : Cavani

LOT :

lot 3 village de Mtsapéré Classification CPV : 34993000



# ANNONCES LÉGALES

Valeur estimée du lot hors TVA : 182500 euros Lieu d'exécution du lot : Mtsapéré

LOT :

lot 4 Doujani rue du collège de Doujani 1 Classification CPV : 34993000

Valeur estimée du lot hors TVA : 120700 euros

Lieu d'exécution du lot : Doujani 1

LOT :

lot 5 Doujani 2

Classification CPV : 34993000

Valeur estimée du lot hors TVA : 93300 euros

Lieu d'exécution du lot : Doujani 2

LOT :

lot 6 village Passamainty Classification CPV : 34993000

Valeur estimée du lot hors TVA : 182500 euros Lieu d'exécution du lot : Passamainty

LOT :

lot 7 village de Tsoundzou 1 Classification CPV : 34993000

Valeur estimée du lot hors TVA : 115500 euros

Lieu d'exécution du lot : Tsoundzou 1

LOT :

lot 8 village de Vahibé Classification CPV : 34993000

Valeur estimée du lot hors TVA : 115500 euros Lieu d'exécution du lot : Vahibé

LOT :

lot 9 Hamaha

Classification CPV : 34993000

Valeur estimée du lot hors TVA : 159500 euros Lieu d'exécution du lot : Hamaha

LOT :

lot 10 Chemins de la convalescence Classification CPV : 34993000

Valeur estimée du lot hors TVA : 98500 euros Lieu d'exécution du lot : Convalescence

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

22 mai 2023



Ville de Mamoudzou

Rue du Commerce BP 01

97600 Mamoudzou

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mamoudzou (976)  
Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000883700011 Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2023DCPA0063

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Le Maire Monsieur Ambdilwahe-dou SOUMAILA - Tél : +33 269666645 - Mail : [commande-publique@mamoudzou.yt](mailto:commande-publique@mamoudzou.yt)

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir RC et CCTP

Capacité économique et financière : Voir RC

Capacités techniques et professionnelles : Voir RC Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 30 juin 2023 - 09:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non Possibilité d'attribution sans négociation : oui L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant

# ANNONCES LÉGALES

(accord-cadre uniquement) : Commune en qualité de pouvoir adjudicateur Critères d'attribution : Pour le lot n°01 :

1-Prix des prestations : 60.0 2-Valeur technique : 40.0

Pour le lot n°02 :

1-Prix des prestations : 40.0 2-Valeur technique : 60.0

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de câblage et acquisition d'équipements Actifs pour 38 groupes scolaires de la ville de Mamoudzou Classification CPV : 45314310

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de câblage et acquisition d'équipements Actifs pour 38 groupes scolaires de la ville de Mamoudzou Lieu principal d'exécution : Commune de Mamoudzou

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Câblage informatique et électrique dans les écoles Classification CPV : 45314310

Lieu d'exécution du lot : Commune de Mamoudzou

LOT :

Fourniture équipements actifs (bornes wifi) Classification CPV : 32420000

Lieu d'exécution du lot : Commune de Mamoudzou

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui

Détails sur la visite : Pour l'organisation des visites les candidats prendront contact au-près de Monsieur FAHARI Said Omar, au 0639 225753 - courriel : so.fahari@mamoudzou.yt

Date d'envoi du présent avis

22 mai 2023

